



Pratt & Whitney Canada

Une société de United Technologies/A United Technologies Company

P&WC PWC



United Technologies

® Registered Trademarks

DOCUMENT OFFICIEL - OFFICIAL RECORD

Autorité de l'aviation civile/Pays qui approuve le bon de sortie Approving Civil Aviation Authority/Country		2. BON DE SORTIE AUTORISÉE - AUTHORIZED RELEASE CERTIFICATE		3. Numéro de suivi du formulaire - Form Tracking No	
Transport Canada		FORM ONE		82865260-000001 2732865	
4. Nom et adresse de l'organisme - Organization Name and Address		Pratt & Whitney Canada Cie. / Pratt & Whitney Canada Corp. 1000 boul. Marie-Victorin Longueuil, Québec Canada J4G 1A1 (450) 877-9411		5. Bon de travail/Contrat/Facture - Work Order/Contract/Invoice 2728618 0045571066	
6. Article - Item	7. Description	8. Numéro de pièce - Part No.	9. Qtée. - Qty.	10. Numéro de série/de lot - Serial/Batch No.	11. Situation/Travail - Status/Work
000001	BALL-ALUMINUM	ST3982-01	6 EA	N/A	NEW

12. Remarques - Remarks

NOTE: Les numéros de série figurant sur les étiquettes ou sur les pièces servent à la fabrication et ne doivent pas être inscrits sur le présent certificat.
NOTE: Any serial numbers that may be present on labels or parts are for manufacturing purposes and need not be referenced on this certificate.

Le cas échéant, la durée de stockage est précisée sur l'emballage de l'article - When applicable, shelf life is indicated on the item packaging

"Le numéro de pièce identifié sur la pièce peut inclure un suffixe alphabétique. Ce suffixe alphabétique dénote le niveau de révision de la pièce. Tous les niveaux de révision pour une pièce donnée sont parfaitement interchangeables. Le niveau de révision d'une pièce n'est pas requis pour ce certificat."

"The part number marked on a part may include an alpha suffix. This alpha suffix denotes the part's revision level. All revision levels for a given part number are fully interchangeable. The part's revision level is not required for this certification."

13a. Le présent bon de sortie certifie que les articles indiqués ci-dessus ont été construits conformément à :

- ☒ des données de conception approuvées et qu'ils peuvent être utilisés en toute sécurité
approved design data and are in condition for safe operation.
- ☐ des données de conception non approuvées indiquées à la case 12.
non approved design data specified in block 12.

14a. ☐ PAC 571.10 (certification après maintenance) - CAR 571.10 Maintenance Release

☐ Autre réglementation précisée à la case 12 - Other regulations specified in block 12.

Le présent bon de sortie certifie que, sauf indication contraire, le travail indiqué à la case 11 et décrit à la case 12, a été effectué conformément au Règlement de l'aviation canadien.
Certifies that unless otherwise specified in block 12, the work identified in block 11 and described in block 12 has been performed in compliance with the Canadian Aviation Regulations.

13b. Signature 	13c. Numéro de l'organisme agréé Approved Organization Number 4 - 58	14b. Signature S/O - N/A	14c. Numéro de l'organisme agréé Approved Organization Number S/O - N/A
13d. Nom - Name I. Drukker	13e. Date (dd/mm/yyyy) 26/DEC/2016	14d. Nom - Name S/O - N/A	14e. Date (dd/mm/yyyy) S/O - N/A

FORM ONE (2009-12) - P&WC 5720 (2009-12) * Le monteur doit contre-vérifier l'admissibilité avec les données approuvées - * Installer must cross-check eligibility with approved data

RESPONSABILITÉS DU MONTEUR - INSTALLER RESPONSIBILITIES

- Le présent bon de sortie ne constitue pas une autorisation de montage. - 1. This certificate does not constitute authority to install.
- Le monteur qui travaille conformément à la réglementation d'un pays autre que celui spécifié à la case 1 doit s'assurer que la réglementation en question reconnaît la certification du pays ainsi spécifié. - 2. Installers working in accordance with the national regulations of a country other than that specified in block 1 must ensure that their regulations recognize certifications from country specified.
- Les déclarations des cases 13a et 14a ne constituent pas une certification du montage. Dans tous les cas, le dossier technique de l'aéronef doit inclure une certification de montage délivrée conformément à la réglementation nationale qui s'applique, avant que l'aéronef puisse voler. - 3. Statements in block 13a and 14a do not constitute installation certification. In all cases, the technical record for the aircraft must contain an installation certification issued in accordance with the applicable national regulations before the aircraft may be flown.

&WC JR3-0054-E (2015-09)

DOCUMENT OFFICIEL - OFFICIAL RECORD